

# Compte-rendu de la deuxième réunion en vue de constituer l'association **Le FabLab du Don**

## I. Introduction

Le **FabLab du Don** va changer de structure juridique pour adopter une forme associative. C'est aux futurs membres fondateurs de définir les statuts de cette association.

## II. Visite des locaux

Peu de changement depuis la première réunion. Pierrick étant présent pour la première fois sur le site, une nouvelle visite a été menée.

## III. Tour de table

### A. Pierrick

Pierrick habite Jans depuis 4 ans. Il était à Nozay auparavant.

Il connaît le principe des FabLabs et s'est initialement rapproché du FabLab du Don avec l'idée d'y trouver de quoi découper du métal pour fabriquer une girouette. Il apprécie le concept de partage désintéressé que l'on trouve dans les FabLabs.

Très engagé dans le projet d'épicerie associative bio de Nozay, il se retrouve moins sollicité en raison de la professionnalisation des acteurs de l'épicerie qui tend à se salariser.

Pierrick est père au foyer, et fait de temps en temps du remplacement agricole.

### B. Jean-Louis et Marie-Jo

Jean-Louis et Marie-Jo connaissent bien le site puisque ce sont les anciens propriétaires des locaux. Très engagés dans le monde associatif, ils souhaitent garder le contact avec le FabLab qui possède des outils numériques qu'ils ne possèdent pas. Le concept de Repair Café les intéresse également.

### C. Constance

Constance a connu **Le FabLab du Don** grâce à Hélène (alias Khala, la fille de Denis) et à Florentin, son compagnon, dans le cadre de l'association « Les Lombrics Utopiques<sup>1</sup> ». Actuellement Constance et Florentin habitent sur le parking du FabLab dans des caravanes.

Constance et Florentin ont un projet de construction d'une « tiny house », petite maison mobile, avec par exemple des panneaux solaires thermiques.

Constance est graphiste et se rend assez souvent en Anjou.

### D. Denis

C'est le même que lors de la première réunion (voir le compte-rendu).

### E. Excusés

Hélène, Josselin, Lucie, Mathieu, Camille, Wendy, Benoît, Clément et Stéphanie.

---

<sup>1</sup> Les Lombrics Utopiques animent des dynamiques collectives de résilience locale et de solidarité internationale. Grandes cultures de légumes, conserverie artisanale, cantine mobile, événements conviviaux favorisent la rencontre interculturelle et intergénérationnelle et cultivent l'altérité.

## IV. Discussion autour du projet

Le projet de statuts a été lu et quelques remarques ont été formulées :

- La présentation de l'organisation a été simplifiée. Il n'est pas nécessaire d'avoir de président. Les membres actifs décident collégialement sans formalisme systématique. On peut par exemple soumettre une décision ordinaire à l'approbation des membres actifs par un outil de communication (messagerie électronique, groupe Whatsapp, groupe Framateam ou autre) et adopter la décision s'il n'y a pas d'opposition au bout d'un délai raisonnable. Les membres du bureau gèrent l'association, proposent les décisions et valident les demandes d'adhésion.
- Dans l'article 8 (ressources) on peut ajouter les financements participatifs (même si on peut les assimiler à des dons).
- On peut explicitement indiquer dans l'objet de l'association son inscription dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Une clarification a été demandée pour comprendre la différence entre les projets personnels de Denis et les projets de l'association. Voici cette clarification :

A la base, tous les projets étaient ceux de Denis. Mais il est devenu assez évident que tous ses projets ne pourraient pas voir le jour s'il était seul à les porter. Avec la création du FabLab, l'emménagement dans les nouveaux locaux puis la création de l'association, Denis propose à la communauté de s'emparer de ses projets pour qu'ils soient menés collectivement. Et bien sûr, cette communauté qui se met en place, arrive avec ses propres projets.

## V. L'assemblée constitutive

Un document important, après les statuts, est le procès-verbal de l'assemblée constitutive. Dans la pratique, on ne va pas organiser une réunion physique pour cette assemblée. On fixera une date, puis on fera signer les statuts par les membres fondateurs désignés dans ce PV.

Il faudra également désigner la personne chargée de faire les démarches administratives de création de l'association, et la personne chargée d'ouvrir le compte bancaire (avec la liste des personnes habilitées à signer les chèques).

L'appel à volontaires sera diffusé en même temps que le compte-rendu de cette deuxième réunion.

## VI. Gouter

Petit gouter en petit comité.